

EN L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LA COUR TERRITORIALE, LRTN-O 1988, ch. T-2
ET EN L'AFFAIRE D'UNE PLAINTÉ CONCERNANT LA
CONDUITE DE L'HONORABLE JUGE DONOVAN MOLLOY

**AVIS D'AJOURNEMENT ET
NOUVELLES DATES D'AUDIENCE**

À : L'honorable juge Donovan Molloy

SACHEZ que l'audience qui devait commencer le 15 mai 2023 est **ajournée** et débutera dès lors le **lundi 24 juillet 2023, à 9 h 30**. Elle se poursuivra chaque jour, au besoin, jusqu'au **vendredi 28 juillet 2023**. Si une prolongation est nécessaire après le **28 juillet 2023**, le Conseil de la magistrature suspendra l'audience et fixera des dates supplémentaires.

ET SACHEZ EN OUTRE que le Conseil de la magistrature a réservé le **vendredi 16 juin 2023, de 9 h 30 à 17 h**, pour l'audition de toute motion préliminaire liée au déroulement de l'audience.

ET SACHEZ ÉGALEMENT que l'audience et l'audition des motions préliminaires auront lieu à l'**auditorium du complexe Northern United Place situé au 5403, avenue Franklin à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest**.

ET SACHEZ EN OUTRE que vous devez comparaître devant le Conseil de la magistrature à la date et à l'heure de l'audience, que vous avez le droit de faire une présentation lors de l'audition de toute motion préliminaire, et que vous avez le droit d'être représenté par un avocat dans les deux cas.

SIGNÉ à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, le 5 mai 2023.

Juge Karan Shaner
Présidente, comité d'audience du Conseil de la
magistrature

c. c. Brock Martland, c.r., et John Gordon, c.r., avocats du juge Molloy
Simon Renouf, c.r., avocat responsable de la présentation
Evan McIntyre, avocat de la plaignante, Martha Chertkow